

"Entre la famille et l'emploi : quelles politiques sociales ?"

19 novembre 1999

Responsables:

Jacqueline Laufer, sociologue, Groupe HEC
et Marie-Thérèse Letablier, sociologue, Centre d'Etudes de l'Emploi.

Programme

9 h 30 à 12 h 30

Qui doit payer pour les enfants et les personnes âgées ?

Introduction : Jacqueline Laufer

Intervenants :

- **Anne Eudoux**, économiste, Université de Rennes II et **Rachel Silvera**, économiste, Set-Matisse, Université Paris I
- **Jeanne Fagnani**, sociologue, CNAF
- **Jane Jenson**, politologue, Université de Montréal
- **Claude Martin**, sociologue, CNRS-CRAP, Ecole Nationale de la Santé.

Discutant :

Jacques Commaille, sociologue, Ecole Normale de Cachan, Groupe d'Analyse des Politiques Publiques.

14 h 00 à 17 h 30

Les ambiguïtés de la protection sociale

Introduction : Marie-Thérèse Letablier, Centre d'Etudes de l'Emploi

Intervenants :

- **Nicole Kerschen**, juriste, Université de Paris X Nanterre
- **Marie-Thérèse Lanquetin**, juriste, Université de Paris X Nanterre
- **Linda Luckhaus**, juriste, Université de Warwick (Royaume-Uni).

Discutante :

Annie Gauvin, économiste, Délégation à l'emploi.

Présentation de la journée

Dans la continuité des précédents séminaires du mage : Politiques Familiales et Emploi et Protection Sociale et Genre, nous proposons d'aborder la question du statut des femmes sur le marché du travail en relation avec la question de la prise en charge des soins dus aux enfants et aux personnes âgées ou de celle du statut des femmes tel qu'il est construit par les systèmes de protection sociale.

Deux thèmes principaux seront abordés dans cette journée :

Qui doit payer pour les enfants et les personnes âgées ?

Qui de la famille, de l'état ou du marché doit prendre en charge les soins donnés aux enfants et aux personnes âgées ? La réponse apportée à cette question varie selon les pays en fonction des représentations collectives du "care" qui en retour ont une incidence

sur l'accès et le maintien des femmes dans l'emploi. Dans ce contexte, les modalités de rémunération du travail de soins auprès des enfants et des personnes âgées méritent une attention particulière. Compensation pour une activité professionnelle interrompue ou droit à un « revenu » pour un travail exercé dans le cadre familial pour s'occuper d'un enfant ou d'une personne âgée et dépendante, les allocations peuvent être de niveau variable, de forme et de signification différente. Il reste toutefois que dans la mesure où ce sont les femmes qui en bénéficient le plus souvent, ces allocations ne sont pas dénuées d'ambiguïté quant à la situation des femmes sur le marché du travail, et en dernière instance quant à l'égalité sur le marché du travail, dans la famille et dans la société.

Les ambiguïtés de la protection sociale

Alors que les comportements vis à vis de l'emploi et du travail se sont profondément modifiés, et en particulier les comportements des femmes, le système de protection sociale français reste marqué par ses fondements familialistes. Si les femmes acquièrent des droits propres par leur activité professionnelle, le système continue à juxtaposer droits propres et droits dérivés dans la logique de « monsieur Gagnepain et sa famille ». Cette situation s'accorde de plus en plus difficilement avec le principe d'égalité des chances entre hommes et femmes énoncé au niveau européen qui plaide en faveur d'une individualisation des conditions d'ouverture de droits sociaux et des modalités de calcul des prestations. Comment pèse la familialisation sur notre système de protection sociale ? Comment fonctionnent les autres systèmes en Europe ? Comment construire l'interdépendance entre travail et sécurité ?